

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 775

présenté par
M. Reda

ARTICLE 2

Après le mot :

« changements »

insérer les mots :

« et le réchauffement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En décembre 2015 à Paris, la COP21 a fixé l'objectif de maintenir le réchauffement climatique à moins de 2°C. En matière de préservation de la planète, il est souvent fait référence au « réchauffement climatique ».

Aussi, pour plus de précision, cet amendement propose d'ajouter « l'action contre le réchauffement climatique » aux domaines dont la loi fixe les principes fondamentaux.